

**COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL**  
**MARDI 26 MAI 2020**

**PRESENTS** : AGNIEL/ ARNOUX CIENTANNI/AUDIBERT/BUENDIA/CASTALDI/  
DURAND/GAILLARD/KANSTEINER/KATAN/MARION/  
MARTIGNAC/MASOT/MOLINES/OCHRYMCZUK/PICAS/  
PONS/ROUGE/TURUT/VILLE

Le vingt-six mai deux mil vingt à 17h30, le conseil municipal s'est réuni, à l'espace culturel.

Monsieur Louis MOLINES, doyen des élus, ouvre la séance.

Il appelle les élus par ordre alphabétique. Tous étant présents, il convient alors de désigner le plus jeune élu comme secrétaire de séance. Alice ARNOUX CIENTANNI accepte cette fonction.

La secrétaire de séance lit l'ordre du jour.

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il convient également de désigner deux assesseurs, un pour chaque liste d'élus présents.

Monsieur Olivier GAILLARD propose Madame Carolle TURUT. Madame Alexandra MASOT ne souhaitant pas désigner d'assesseur de sa liste, Monsieur Olivier GAILLARD désigne Monsieur Nicolas DURAND comme second assesseur. L'assemblée n'y voyant aucune objection, Monsieur le Président propose de passer à l'élection du Maire.

**1. ELECTION DU MAIRE**

Monsieur le Président fait appel à candidature au poste de Maire.

Cédric MARION propose la candidature de Monsieur Olivier GAILLARD.

Aucun autre candidat, Monsieur le Président propose de passer au vote.

18 votes

- GAILLARD : 14
- Blanc : 4
- 1 élu n'ayant pas pris part au vote (bulletin sans enveloppe)

A la majorité, Monsieur Olivier GAILLARD est élu Maire.

Monsieur GAILLARD prend la présidence de la séance du conseil en remerciant Monsieur Louis MOLINES pour la présidence de ce début de séance.

Il propose de passer à la création des postes d'adjoints.

**2. CREATION DES POSTES D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger mais que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Le nombre maximal de sièges pour la commune est de 5 adjoints.

Aucune objection n'étant formulée, le nombre de poste d'adjoints est fixé à 5.

### **3. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur le Maire invite les élus à proposer leur liste de 5 adjoints, en respectant la parité.  
Une liste est déposée par Monsieur Olivier GAILLARD avec les noms ci-dessous :

- MARION Cédric
- PICAS Nathalie
- ROUGE Lionel
- MARTIGNAC Cécile
- CASTALDI Jérôme

Aucune autre liste n'étant déposée, il propose de passer au vote :

LISTE MARION : 15

Blanc : 4

La liste des adjoints est donc la suivante :

- MARION Cédric
- PICAS Nathalie
- ROUGE Lionel
- MARTIGNAC Cécile
- CASTALDI Jérôme

Monsieur le Maire remet les écharpes aux adjoints.

### **4. CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la charte de l'élus local et remet un exemplaire de cette dernière à l'ensemble des élus.

La séance est levée à 18h10.